



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 96287

Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les risques sanitaires pouvant naître de certains régimes amaigrissants. L'agence de sécurité sanitaire alimentation-environnement-travail (Anses) a publié le 25 novembre 2010 un rapport passant au crible les régimes à la mode. Il met en exergue leur inefficacité, voire leur nocuité. Ainsi ces régimes déséquilibrés provoqueraient des carences en vitamines, macro-nutriments et minéraux. Parmi les risques sanitaires encourus, l'Anses cite la diminution de la masse minérale osseuse et les risques de fracture, la réduction en acides gras poly-insaturés indispensables, le risque de calculs biliaires avec les régimes très hypocaloriques, et de cancer colorectal avec les régimes pauvres en glucides complexes et en fibres. Il lui demande donc son avis sur la dangerosité de ces régimes. Plus largement il souhaiterait connaître son point de vue sur l'impact de l'image du corps sur la société ainsi que sur les troubles du comportement alimentaire.

Texte de la réponse

Le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), portant sur l'évaluation des risques liés aux pratiques alimentaires d'amaigrissement, a été réalisé dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS 2006-2010) sur saisine de la Direction générale de la santé. Ce rapport indique que la recherche de la perte de poids sans indication médicale formelle comporte des risques. Ainsi, l'ANSES souligne que la prise en charge d'une demande d'amaigrissement nécessite un accompagnement médical. Dans le cadre du plan Obésité 2011-2013 souhaité par le Président de la République, l'accent sera mis notamment sur le rôle des médecins traitants dans la prise en charge initiale du surpoids et de l'obésité pour vérifier la pertinence, d'un point de vue de santé, de la demande de perte de poids. La Haute Autorité de santé élabore des recommandations de bonne pratique clinique pour la prise en charge médicale de premier recours du surpoids et de l'obésité pour les enfants et les adolescents, d'une part, et pour les adultes, d'autre part. Ceci permettra de fournir aux médecins les éléments validés scientifiquement leur permettant d'assurer la surveillance et le maintien ou l'atteinte d'un poids corporel satisfaisant pour la santé.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96287

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13662

Réponse publiée le : 29 mars 2011, page 3165